



Au sommaire de ce numéro :

► URBANISME

- Point sur le PLUi

► MANIFESTATIONS PASSÉES

- Fête foraine
- Course à pied
- Rentrée des classes
- Journée à Nigloland
- Encore un record à battre !
- Les 30 ans de la Carpe de Montigny-Lengrain
- Sortie à Nausicaa
- Cérémonie du 11 novembre

► MANIFESTATIONS A VENIR à vos agendas !

- Beaujolais
- Noël des enfants
- Noël des personnes âgées
- Vœux du Maire
- Repas communal
- Lundi de Pâques
- Brocante
- Montigny's Club

► POINT TRAVAUX

- Nouvelles structures sur les aires de jeux
- Enfouissement rue du Fond Talon

► VIE PRATIQUE

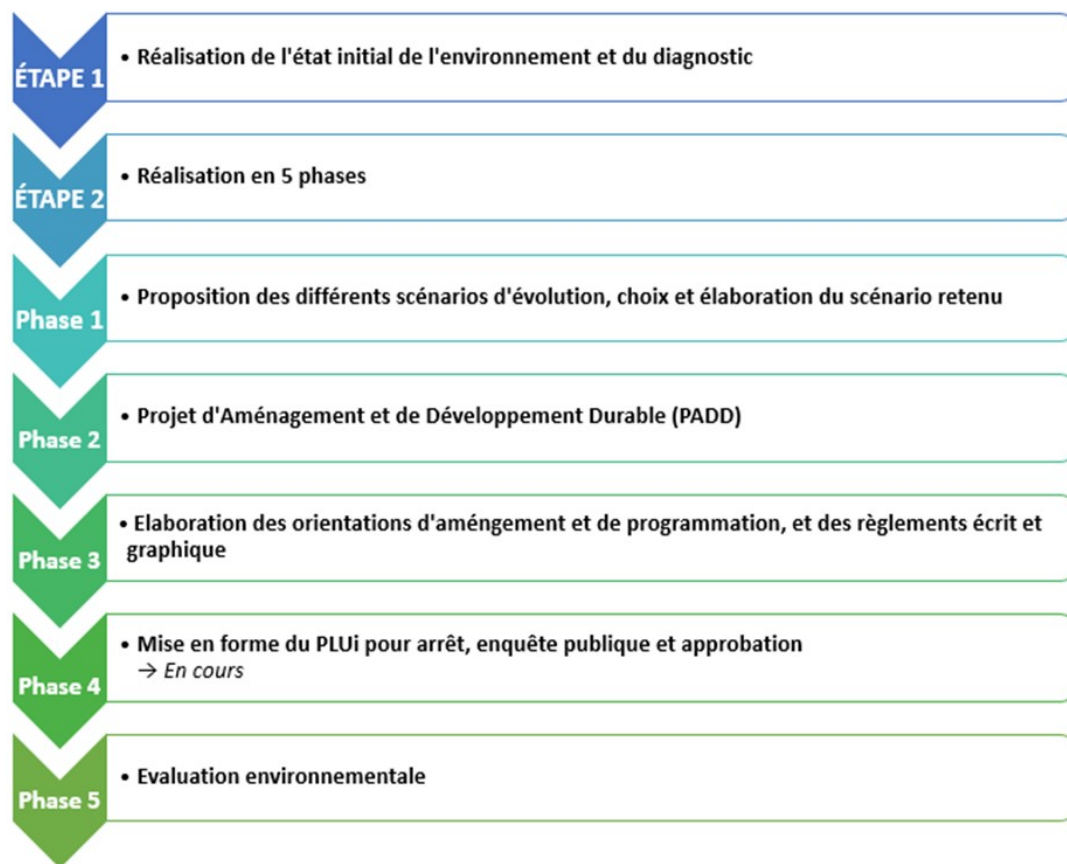
- Nouveaux habitants
- Divagation d'animaux
- Fibre optique
- Mise à jour du règlement du cimetière
- Prochaines élections : inscription sur les listes électorales
- Déchèteries : passage aux horaires d'hiver
- Service à la population de la Communauté de Communes
- Rappel : carte d'identité/passeport
- Le Relais
- La matinale des tout-petits
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de l'Aisne
- Permanences de la Région Hauts-de-France
- Permanences de l'Assistante Sociale



La réception des travaux du **bâtiment de stockage des services techniques** a eu lieu le 18 novembre 2019 après un peu plus de 6 mois de travaux, ce bâtiment de 144 m² permettra un stockage en sécurité du matériel et véhicules de nos services techniques.

URBANISME

• Point sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)



Le projet de PLUi a été arrêté le 28 juin 2019 par la Communauté de Communes. Il se s'agit pas du PLUi définitif. Le projet arrêté a été transmis aux communes membres de la CCRV qui disposaient d'un délai de 3 mois pour transmettre leur avis par délibération. A Montigny-Lengrain, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur le sujet le 19 septembre dernier, mais a assorti

Ces avis seront annexés au dossier d'enquête publique. Toutes demandes de modifications seront étudiées après l'enquête publique et seront prises en compte dans le rapport de la Commission d'Enquête.

Toutes les communes n'ont pas encore rendu leur avis. Mais certaines d'entre elles ayant émis un avis défavorable, le Conseil Communautaire devra délibérer à nouveau sur le projet de PLUi. La prochaine réunion est prévue le 22 novembre 2019.

2 solutions sont possibles :

- 1) Soit décider à la majorité des deux tiers de maintenir le projet en l'état (des modifications mineures pourront être apportées après l'enquête publique),
- 2) Soit, si la majorité des deux tiers n'est pas réunie, recommencer pour partie le processus d'élaboration du PLUi.

À ce jour, les dates de l'enquête publique ne sont donc pas encore connues. Elle durera un mois minimum. Les administrés en seront informés par voies d'affichage, site Internet de la Communauté de Communes, de Montigny-Lengrain, newsletter, les journaux locaux...

Vous pouvez d'ores et déjà consulter le dossier d'arrêt de projet sur le site de Communes Retz-en-Valois → Vie pratique → Urbanisme → PLUi → « Télécharger le dossier d'arrêt de projet ».



TRAVAUX

• Nouvelles structures sur les aires jeux



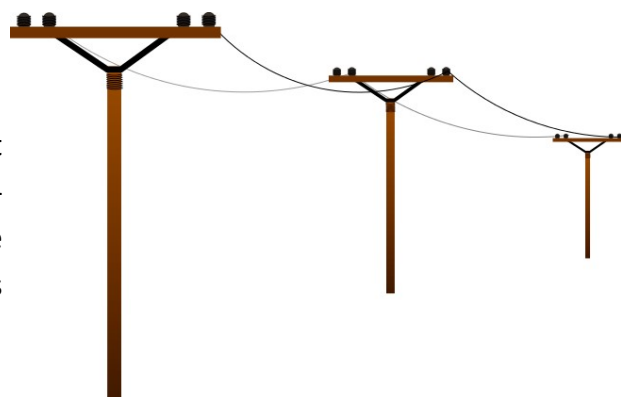
Suite au rapport de l'APAVE nous indiquant que les structures existantes étaient trop vétustes et potentiellement dangereuses, de nouveaux jeux ont été implantés : **au tennis un** filet à grimper et jeu sur ressort, **à côté de la garderie périscolaire un** tourniquet et jeux sur ressort, ainsi qu'une structure de jeux avec balançoire et toboggan **aux étangs**. Nous espérons qu'ils apporteront beaucoup de moments de bonheur aux nombreuses familles de

notre
com-
mune.



• Enfouissement rue du Fond Talon

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques sont encore en cours, pour le moment nous attendons l'intervention d'ENEDIS pour basculer l'alimentation électrique d'aérien en souterrain. Nous comprenons l'impatience des riverains pour cette tranche de travaux.



MANIFESTATIONS PASSÉES

• Fête foraine



La fête s'est installée sur la commune du 6 au 8 juillet. Ouverture des festivités par le barbecue du Comité des fêtes suivi de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice. Le dimanche après-midi, c'est en rythme que l'association **Habanera Club** a fait une démonstration de danse au milieu de la fête.

Le soir, les gens ont pu se restaurer de nouveau sur place autour du barbecue et profiter des manèges.

Lors du dernier jour, comme chaque année, les enfants ont profité de tours de manèges offerts et

• Course à pied

Lors de la 8ème édition de l'Ignymontaine, ce sont 100 personnes qui ont pris le départ de cette course organisée par l'association « **Pour le plaisir de courir** ». Les coureurs ont parcouru 5km ou 10km à travers les chemins de la commune. Et c'est sous des températures dignes d'un mois de juillet, que le public, les compétiteurs et les bénévoles de l'association ont pu se rafraîchir lors du vin d'honneur offert par le Comité des Fêtes



à la suite de la remise des prix.

Vous pouvez consulter toutes les actualités de l'association



• Rentrée scolaire 2019

Les plus grands sont arrivés d'un pas assuré pour retrouver leurs camarades, les plus petits ont fait leur rentrée sous l'œil attendri de leurs parents. **C'est au total 203 élèves dont 70 enfants de Montigny-Lengrain** qui ont repris le chemin de l'école. Cet effectif est en baisse. En effet, les admissions en Petite Section ne compensent pas les départs au collège :

- 34 départs en 2018/2019 contre 19 arrivées en maternelle,
- 31 départs en 2019/2020 contre 17 arrivées.

Cependant, le nombre d'enfants venant de Montigny-Lengrain se maintient : 70 enfants en 2016, 71 en 2017 et 2018.

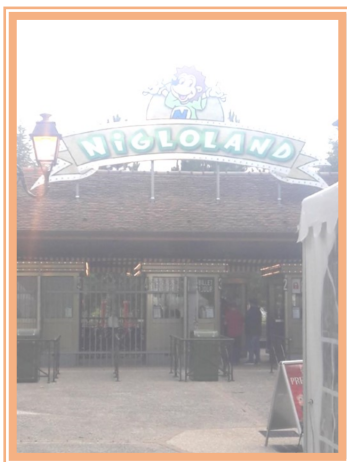
Le projet majeur mené par la commune de Vic-Sur-Aisne pour les mois à venir est l'agrandissement des écoles rue Lucien Damy et la fusion des écoles (avec celle rue Jules Ferreux). Tous les élèves seront accueillis sur un même site. De ce fait, trois



• Journée à Nigloland

Samedi 7 septembre 2019

Le Comité des Fêtes a organisé une journée dans le parc d'attraction Nigloland à Dolancourt dans l'Aube. 50 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes pour le départ en bus annoncé à 6h00 du matin. Petits et grands ont pu profiter des attractions tout au long de la journée. Une



• Encore un record à battre !



Le Président de l'association **La Carpe de Montigny-Lengrain**, Marc Destrez, a pêché une anguille dans l'étang à truites, pour une longueur d'1,02 mètre et un poids de 1,860kg, alors qu'il pêchait le carassin aux vifs.

• Les 30 ans de la Carpe de Montigny-

Lengrain **Samedi 5 octobre 2019**

L'association a fêté **ses 30 ans d'existence** le samedi 5 octobre dernier dans la salle des fêtes. Au menu paëlla ! L'apéritif et toutes les boissons ont été offerts. 63 personnes se sont inscrites pour y participer et se ré-



galer de ce délicieux repas.

Sortie à



Une sortie à Nausicaa a été organisée le samedi 9 novembre 2019. 5€ par personne étaient demandés pour le trajet en bus. Seules 25 personnes ont profité de ce voyage. Tout le monde a apprécié surtout les trois enfants qui ont découvert **le monde aquatique**. De beaux souvenirs pour eux, qu'ils ne sont pas prêts d'oublier !



• Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918 a débuté à 12h00 par un rassemblement au Monument aux Morts sous un temps très maussade, suivi d'un vin d'honneur à la mairie. L'occasion d'honorer le courage et l'héroïsme des enfants de Montigny-Lengrain morts pour notre liberté, et de transmettre cette Mémoire aux générations



MANIFESTATIONS À VENIR



• Soirée Beaujolais Samedi 23 novembre 2019 à 19h30

Une dégustation de beaujolais est organisée par le Comité des Fêtes à la Salle le samedi 23 novembre prochain à compter de 19h30.

Pour partager ce repas campagnard dans une ambiance conviviale et chaleureuse, réservez vos places auprès de Jérôme Martzinitzine

• Noël des enfants

Les lutins commencent déjà à préparer Noël et ont demandé aux parents de venir chercher en mairie le chèque-cadeau destiné à leurs enfants, à valoir chez Jouéclub Soissons. Pour ce faire, une permanence a été mise en place le samedi 16 novembre de 10h à 14h à la mairie. Une fois le cadeau choisi et repéré en magasin, les lutins le prépareront et le chargeront dans la hotte du Père Noël.

Avec ses rennes, il se rendra à la salle des fêtes **le dimanche 15 décembre à 15h**. L'occasion pour les enfants de partager un goûter et de venir chercher leur cadeau.



• Noël des personnes âgées

Cette année encore, des cartes-cadeaux seront offertes par le CCAS aux personnes de 65 ans et plus ayant leur résidence principale à Montigny-Lengrain et l'occupant toute l'année. Les membres du Conseil Municipal iront à leur rencontre pour leur remettre cette carte en mains-propres, qui est à valoir dans le magasin Cora Soissons.



Si vous n'avez pas reçu la carte vous informant de la permanence pour la remise des chèques-cadeaux ou que vous n'avez pas pu vous y rendre, contactez

• Repas communal

Samedi 25 janvier 2020

• Installations illuminations de Noël

Comme l'année dernière, de nouvelles illuminations extérieures seront installées sur les lampadaires.

Ouvrez l'œil !



• Vœux du Maire

Dimanche 12 janvier 2020

Madame le Maire présentera ses vœux aux habitants de Montigny-Lengrain accompagnée de son équipe municipale, le dimanche 12 janvier à 15h à la Salle des Fêtes autour de la traditionnelle galette des rois.

Les personnes âgées de 60 ans et plus recevront une invitation au repas de la commune qui se tiendra le samedi 25 janvier à 12h à la Salle des Fêtes.



• **Lundi de Pâques** Lundi 13 avril 2020



La chasse aux œufs sera organisée le lundi de Pâques le 13 avril 2020. Les enfants âgés de 0 à 11 ans seront attendus sur le site des tennis à 10h00

• **Brocante** Dimanche 10 mai 2020

La brocante du Comité des Fêtes se tiendra comme d'habitude le deuxième dimanche du mois de mai, soit le **10 mai 2020**.

Les conditions d'inscription et autres informations vous seront transmises en



• **Montigny's Club : Année sportive 2019-2020**



Pratiquer toute l'année, quel que soit le temps, un sport entre amis, en couple ou avec vos enfants et aux horaires de votre choix, c'est tout cela que permet la pratique du tennis.

Les cours collectifs, vous permettront de recevoir les conseils des intervenants pour une bonne pratique du tennis.

Toute personne intéressée peut se présenter aux jours et heures des entraînements et des matchs pour se rendre compte de l'ambiance et voir nos instal-

lations.



Le calendrier sportif a repris en octobre. Deux équipes sont engagées au **championnat d'hiver** et le **tournoi « open »** sera un rendez-vous important du 25 avril au 31 mai 2020.

N'hésitez pas à nous contacter : Hervé Hennebelle, Président et toute l'équipe du Montigny's Club sont à votre disposition pour vous renseigner.



montignysclub@fft.fr



0616101024



[facebook.com/MontignysClub](https://www.facebook.com/MontignysClub)



Le samedi de 14h00 à 16h00
mini-tennis pour les enfants de 6 à 10 ans
(2 séances d'une heure)

Le mercredi
de 13h30 et 18h30
pour les jeunes de 11 à 18 ans (1 heure de cours)
de 18h30 à 20h30
(2 séances d'une heure)

Pour les hommes compétiteurs, deux créneaux existent :
le jeudi : de 19h30 à 21h00
le dimanche : de 10h00 à 12h00

TARIFS

- ▶ Mini-tennis 6 - 10 ans (samedi) : 55 €
- ▶ Jeunes 11 - 18 ans (mercredi) : 65 €
- ▶ Etudiants : 55 €
- ▶ Femmes : 65 €
- ▶ Hommes : 75 €
- ▶ Couples : 120 €



Match du 11 novembre de l'équipe 2 du Montigny's Club / TC du Tardenois

Match du 11 novembre de l'équipe 1 du Montigny's Club à Villers-Cotterêts

Sportivement,
Le Montigny's Club.

Article rédigé par le Montigny's Club.

Point infos entreprises de Montigny-Lengrain



SUP'HAIR SANDRA
COIFFURE A DOMICILE

DU LUNDI AU SAMEDI

07 78 05 76 55

SUP'HAIR SANDRA 02290 MONTIGNY LENGRAIN SIRET 79984475800018

TARIFS

COUPE ENFANTS -12 ANS	12 EURO
COUPE HOMME	16 EURO
COUPE FEMME	18 EURO
COUPE FEMME BRUSHING	18 EURO
SHAMPOOING BRUSHING	23 EURO
SHAMPOOING + GLOSS	22 EURO
SHAMPOOING + COLORATION	24 EURO
SHAMPOOING + COLORATION + MÈCHES	45 EURO
SHAMPOOING + PERMANENTE	24 EURO
SHAMPOOING + FLASH	25 EURO
SHAMPOOING + BALAYAGES	35 EURO
SHAMPOOING + MÈCHES BI COLOR	45 EURO
CHIGNON	40 EURO
SUPPLÉMENT CHEVEUX LONG	5 EURO

TVA NON APPLICABLE EN VERTU DE L'ARTICLE 293B DU CGI
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ERCKELBOUDT PLOMBERIE
plombier chauffagiste

Erckelboudt christophe
06.61.46.20.02

10 rue du jeu d'arc
02290 Montigny Lengrain

- installation et réparation sanitaire
- débouchage évier, lavabo, WC, canalisation
- réparation chauffage
- devis gratuit

Siret 83180194900015



VIE PRATIQUE

• Nouveaux habitants



Si vous venez d'emménager sur la commune, nous vous souhaitons tout d'abord la bienvenue et vous invitons à **vous faire connaître en mairie** pour que nous puissions enregistrer vos coordonnées. En effet, il est très important dans nos petites communes de bien connaître les habitants afin de vous garantir le meilleur service possible. Ainsi nous pourrions vous contacter pour vous porter une information urgente ou non, ou bien vous envoyer des

• Mise à jour du Règlement du cimetière

A plusieurs reprises, il a été constaté que les emplacements réservés n'étaient pas entretenus par les concessionnaires. Or ces derniers, ou leurs héritiers, sont tenus d'assurer l'entretien régulier de l'emplacement dont ils sont propriétaires.

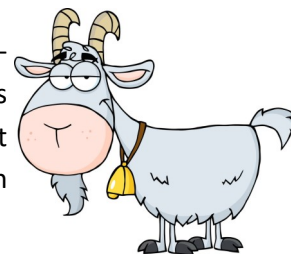
De ce fait, le règlement du cimetière a été révisé. Dorénavant, lors d'une nouvelle acquisition de concession, chaque terrain concédé devra faire l'objet d'une pose de semelle ou d'un caveau dans un délai maximum de 6 mois. L'objectif est de limiter la présence de végétation spontanée.

Ce règlement peut être consulté en mairie ou dans le panneau d'affichage au cimetière.

• Divagations d'animaux

Un arrêté municipal a été mis en place pour interdire les divagations d'animaux domestiques et notamment les chèvres, les chevaux et les moutons. A plusieurs reprises nous avons constaté que ces animaux s'étaient échappés de leur enclos. Cela peut en effet provoquer de graves accidents de la circulation ou de chasse lorsqu'une battue est en cours à Montigny-Lengrain ou dans les communes voisines.

Il est donc demandé aux propriétaires de déclarer à la mairie le nombre et le type d'animaux, ainsi que l'endroit où ils sont maintenus en clôture. Avec leurs coordonnées, la



• Déchèterie : Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars

DÉCHÈTERIES

CHANGEMENT D'HORAIRES

Au 1^{er} janvier 2018

Période basse (du 1^{er} novembre au 31 mars) : 9h30-12h et 13h-17h

JOUR	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
AMBLENY														
VILLERS-COTTERETS														

☐ OUVERTE ☒ FERMÉE

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Période haute (du 1^{er} avril au 31 octobre) : 9h30-12h et 13h-18h30

JOUR	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
AMBLENY														
VILLERS-COTTERETS														

☐ OUVERTE ☒ FERMÉE

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Pour tous renseignements :

Déchèterie d'Ambleny
RD 17 - Marais des Chaudières
02290 Ambleny
03 23 72 49 28

Déchèterie de Villers-Cotterêts
Zone Industrielle des Verriers
02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 43 57



• Point Conseil Budget



Point conseil budget

Dispositif labellisé

De quoi s'agit-il ?

Un lieu ouvert à tous.
Une personne qualifiée à votre écoute.
Des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés.

Pourquoi ?

Accompagner la gestion de votre budget.
Faire face à une situation financière difficile.
Anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle.
Eviter le surendettement.

Comment ?

Prendre rendez-vous directement dans notre point d'accueil ou nous contacter par téléphone ou par mail.

CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES

Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 14h à 17h
12 avenue Charon 02200 SOISSONS
Téléphone : 03 23 59 73 18
Email : csf@csf-soissons.org



• La matinale des tout-petits

Le **Relais des Assistants Maternels (RAM)** vous donnent rendez-vous tous les lundis de 9h30 à 11h30 au 5 rue de Vaudrial, dans les locaux de l'ancienne école.

Cet atelier ne nécessite aucune inscription préalable et est totalement gratuit. Un moment d'éveil et de partage ouvert aux enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte ayant un lien de parenté.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'équipe du RAM 03.23.96.61.30 ou ram@retzenvalois.fr



• Service à la population de la Communauté de Communes

Vous avez besoin d'aide en matière de :

- **Emploi** (inscription en ligne à Pôle Emploi, aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation...)
- **CAF** (inscription, demande de prestations...)
- **Retraite** (montage des dossiers de retraite...)
- **Santé** (dossier CMU, MDPH, problèmes de remboursements de soins...)
- **Litiges** (vos droits, aide à la rédaction de courriers, orientation vers un conciliateur de justice...)
- **Logement** (demande de logement social, résiliation de bail ...)
- **Finances** (contact avec les organismes en cas d'impayés pour demande d'échelonnement de la dette, demande d'intervention sociale, montage de dossier de surendettement...)
- **Divers** (déclaration d'impôts papier ou sur Internet, démarches sur les sites de l'Etat pour les permis de conduire, cartes grises...)

Madame Kaczmarek peut vous recevoir sur rendez-vous du lundi au vendredi dans les locaux de la Communauté de Communes

• Rappel cartes d'identité/passeport

Nous tenions également à vous rappeler que depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée au dos.



Et pour voyager à l'étranger ?

Il convient de vérifier quel est le document d'identité exigé par le pays sur le site « Conseils aux voyageurs » rubrique : « Entrée/Séjour ».

- Si vous avez un passeport valide, il est préférable de l'utiliser.
- Si vous n'en avez pas, et que vous vous rendez dans un pays qui accepte la carte d'identité en cours de validité, vous pouvez demander son renouvellement anticipé en produisant un justificatif de voyage (billet de transport, réservation, devis d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation de l'employeur en cas de voyage professionnel...).
- Si le pays accepte que la date inscrite sur votre carte ne correspond pas à sa date réelle d'expiration, vous pouvez présenter une fiche d'information traduite aux autorités étrangères disponible sur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI>.

Et pour la renouveler, comment fait-on ?

Vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne accessible avec un compte ANTS ou via FranceConnect mais il faudra quand même vous rendre en mairie pour finaliser la demande. Pour une demande papier, vous avez toujours la possibilité de retirer le formulaire de demande en mairie. En revanche, l'instruction des dossiers ne peut se faire qu'en mairie dotée de la station d'enregistrement quel que soit votre lieu d'habitation (Soissons, Villers-Cotterêts, Attichy...)

Mairie de Vic-Sur-Aisne
2 rue du Brouillaud –
02290
03.23.55.50.58

• La fibre optique



useda
L'AISNE
RETZ EN VALOIS
Aisne THD
Communauté de Communes

La fibre optique est arrivée !

Réunion publique d'information sur le planning et le raccordement.

Quelle commune ?
Montigny-Lengrain

Rendez-vous le
mardi 29 octobre
à 18h30
à la salle des fêtes
de Montigny-Lengrain

Avec qui ?
Les élus
de la commune et
de la Communauté
de Communes,
de l'USEDA,
et Aisne THD

Pour qui ?
Les particuliers

Plus d'info sur
www.raiso02.fr
ou en appelant le
0 810 57 44 02

La réunion publique s'est tenue le mardi 29 octobre à 18h30 à la salle des fêtes et a été animée par l'USEDA et Aisne THD.

Pour les personnes qui n'ont pas pu y assister vous trouverez sur le site www.raiso02.fr toutes les actualités relatives à la fibre sur le secteur : les opérateurs présents, les problèmes de raccordement, les contacts...

- Si vous avez réalisé le pré-raccordement de votre habitation, il vous suffit maintenant de choisir votre fournisseur d'accès et votre contrat. L'opérateur vous enverra le matériel (box...) et activera votre ligne.
- Si vous n'avez pas profité de la phase de pré-raccordement, pas de panique ! Une fois le contrat Fibre souscrit auprès de l'opérateur que vous aurez sélectionné, celui-ci fera réaliser le raccordement de votre habitation GRATUITEMENT. Vous n'aurez aucun frais à payer pour le

Pour tout problème lié au raccordement de votre habitation, vous pouvez contacter Aisne THD concessionnaire du réseau de la Fibre
0810 57 44 02 ou



• Prochaines élections / Inscription sur les listes électorales

Avec la mise en place du Répertoire Electronique Unique (REU) il est dorénavant possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élections, il faut accomplir cette démarche avant une date limite. Pour voter lors d'une élection se déroulant en 2020, il faut s'inscrire au plus tard le 6^{ème} vendredi précédent le 1^{er} tour du scrutin. Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.

→ Pour vous inscrire vous avez le choix entre l'inscription en ligne ou par papier ←

• En ligne :

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription et joindre la version numérisée de votre carte d'identité et de votre justificatif de domicile.

Ce service est accessible sur www.service-public.fr → Recherchez « listes électorales : nouvelle inscription » → Comment s'inscrire → Sélectionnez « en ligne » → connectez-vous via votre compte FranceConnect puis laissez-vous guider.

• Par papier, en mairie ou par courrier :

Vous devez fournir les documents suivants :

- Pièce d'identité,



• Pensez au Relais !

Il est encore possible de faire des heureux avec les vêtements que vous ne portez plus. Un point de collecte se trouve à la Salle des fêtes. Les textiles utilisables en l'état seront revendus à bas prix dans les boutiques du Relais ou seront envoyés à l'étranger. Pour le reste, ce qui ne peut plus être porté sera recyclé en chiffons d'essuyage pour l'industrie ou en matériaux isolant.



• Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays de l'Aisne

CPIE des Pays de l'Aisne
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
PAYS DE L' AISNE

Agissons au quotidien !

Les jardins S'emmèlent
Animés par les CPIE

vous invitent à 6 évènements conviviaux et gratuits près de chez vous

Saison 2019

sur la Communauté de Communes Retz-en-Valois



Vous souhaitez participer ?

Voici le programme des rencontres 2019 :

- Vendredi 08 novembre ● Soirée d'échanges "Circuits-courts ? Comment faire ?"
19h00 - 21h00, Salle Multifonctions, 5 rue de l'Eglise à Ressons-le-Long
- Mercredi 13 novembre ● Soirée d'échanges "Changement climatique, que puis-je faire ?"
19h00 - 21h00, Cinéma Jean Racine, 2 rue Racine à La Ferté-Milon
- Mercredi 27 novembre ★ Atelier pratique "Cuisinez vos fanes et épiluchures."
14h30 - 16h30 à Villers-Cotterêts (Inscription obligatoire)
- Samedi 30 novembre ★ Atelier de co-création "Street art, la nature ordinaire se dévoile."
10h00 - 12h00 à La Ferté-Milon (Inscription obligatoire)
- Lundi 09 décembre ● Soirée d'échanges "Eau du robinet ou eau en bouteille ?"
19h00 - 21h00, Salle Multifonctions, 5 rue de l'Eglise à Ressons-le-Long
- Mercredi 18 décembre ★ Atelier pratique "Fabriquer ses peintures naturelles."
14h00 - 16h00 à Villers-Cotterêts (Inscription obligatoire)

Renseignements et inscription :

 CPIE des Pays de l'Aisne
www.cpie-aisne.com
contact@cpie-hautsdefrance.fr
PAYS DE L' AISNE Tél. : 03 23 80 03 02



• Permanences de la Région Hauts-de-France

Une antenne de la Région des Hauts-de-France est déjà installée à Soissons depuis décembre 2016.

Mais pour se rapprocher de vous, des permanences seront organisées tous les premiers mercredis du mois dans les locaux de la Communauté de Communes à Vic-Sur-Aisne. Chefs d'entreprise, agriculteurs, artisans, commerçants, responsables associatifs, élus locaux ou tout simplement particuliers (demandeurs d'emploi, salariés, étudiants...), vous y trouverez des informations pratiques relatives à la Région et notamment les aides qui peuvent vous être accordées.



Région
Hauts-de-France

Prochaines permanences
mercredi 4 décembre de 9h à 12h
2&4 rue Saint Christophe
à Vic-Sur-Aisne.



Antenne Régionale de Soissons
Parc Gouraud
2 allée des Nobel
03.74.27.30.34

• Prochaines permanences de l'Assistante Sociale

Aide à la famille et à la personne, protection de l'enfance, insertion sociale et professionnelle, accompagnement des bénéficiaires, compensation de la perte d'autonomie, ... pour toutes ces questions **Madame LÉVÊQUE** peut vous recevoir en mairie de Vic-Sur-Aisne le mardi 3 décembre et jeudi 12 décembre de 9h00 à 11h30. Nous ne manquerons pas de diffuser les prochaines dates lorsqu'elles seront connues.



En cas d'urgence uniquement vous pouvez la joindre au 03.23.76.30.19.
Sinon vous pouvez contacter le secrétariat de l'UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale) au 03.23.76.30.34.

DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS



DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** depuis le 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage) :

ERE PICARDIE
Service Identification
AMIENS : 03 22 33 69 46
BEAUVAIS : 03 44 11 44 10
LAON : 03 23 22 60 73

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée*.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux: participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
www.plateforme-esa.fr



Nous rappelons à tous les artisans, entrepreneurs et associations basés sur la commune que nous intégrons gratuitement un encart dans le bulletin municipal.

Festival de l'arbre

Arbre qui es-tu ?

En famille, apprenez à reconnaître les arbres !

SAMEDI 23 NOVEMBRE DE 10H À 12H
RDV AU BOIS BERTRAND À FONTENOY

► Adulte : 4,50€
► Enfant : 3,50€

Réservation obligatoire auprès de
l'Office de tourisme intercommunal Retz-en-Valois
03 23 96 55 10 ou ot@retzenvalois.fr

Paiement et réservation en ligne :
boutique.tourisme-villers-cotterets.fr
Nombre de places limité

**RETZ
EN VALOIS**
Office de tourisme

Une décoration de Noël au naturel

Réalisez vous-même votre décoration de Noël !

SAMEDI 7 DÉCEMBRE DE 10H À 12H
RDV AU BOIS BERTRAND À FONTENOY

Opération Recyclage

à cette occasion,
RAMENEZ
vos vieux jouets
électroniques ou électroniques

La CC Retz-en-Valois se charge du recyclage

► Adulte : 4,50€
► Enfant : 3,50€

Réservation obligatoire auprès de
l'Office de tourisme intercommunal Retz-en-Valois
03 23 96 55 10 ou ot@retzenvalois.fr

Paiement et réservation en ligne :
boutique.tourisme-villers-cotterets.fr
Nombre de places limité

**RETZ
EN VALOIS**
Office de tourisme